

Décision n° 2026/01
relative à l'accréditation de
Ecole supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies de l'Institut
catholique de Lyon
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies de l'Institut catholique de Lyon
Sigle :	ESTBB
Type :	Privé
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Lyon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis 2022/03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation)
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies de l'Institut catholique de Lyon, spécialité biotechnologie, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Lyon
Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies de l'Institut catholique de Lyon, spécialité biotechnologie, en formation continue, sur le site de Lyon

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies de l'Institut catholique de Lyon ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI, rapporteur principal), Georges SANTINI (corapporteur), Laure MOREL (experte), Souad BENAICH (experte internationale), Eloi POQUET (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13-14 janvier 2026 ;
- Entendus : Madame Isabelle HARDY, directrice générale, Madame Christine CHEVALIER, directrice adjointe en charge de la vie académique et vie étudiante et Monsieur Philip LAWRENCE, directeur adjoint en charge de la recherche de l'ESTBB.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies de l'Institut catholique de Lyon, spécialité biotechnologie, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies de l'Institut catholique de Lyon, spécialité biotechnologie, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies de l'Institut catholique de Lyon, spécialité biotechnologie, sur le site de Lyon	Formation continue	2026	2030-2031	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations** selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2028**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école et l'Institut catholique de Lyon (Ucly)

- Finaliser la stratégie 2026-2031 de l'Ucly et de l'ESTBB, en lien avec la réflexion de reconfiguration des pôles facultaires notamment et l'ouverture d'un second site.

Pour l'école

- Développer la notoriété de l'école et la marque propre ESTBB ;
- Assurer une meilleure connaissance des instances de gouvernance notamment en assurant l'information et la formation des représentants élus des élèves-ingénieurs et des enseignants au sein des instances de gouvernance ;
- Consolider la recherche avec notamment la signature des conventions en cours et l'augmentation du taux de publications. Développer l'accueil de doctorants et les liens formations/recherche ;
- Rendre plus lisibles les données spécifiques à la formation ingénieur au sein du traitement des données générales de l'école ESTBB et UCly ;
- Consolider la démarche compétence pour détailler notamment la construction de toutes les compétences RNCP selon les parcours proposés, notamment les parcours électifs de FISE ou l'alternance de FISA. Construire l'évaluation par compétences.

Pour la FISE

- Assurer la semestrialisation dès la CP1, sans mise en œuvre de compensation d'UE.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 13 janvier 2026,

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, François HESDIN, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Stéphanie LOUP-CAESTECKER, Sébastien MENIQUE, Benoît NORTIER, Claire PEYRATOUT, Xavier OLAGNE, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 3 février 2026.

Le rapporteur principal
Sonia WANNER



Le secrétaire greffier
Sébastien LOBIAU



La présidente
Claire PEYRATOUT

